

PARTIE B

Chapitre 1 : ÉTATS-UNIS

La conduite des relations avec les États-Unis est demeurée la préoccupation dominante du Ministère en 1980. L'énergie, l'environnement, la pêche et le commerce ont constitué les principaux éléments du dossier bilatéral.

Les ministres canadiens et leurs homologues américains ont eu de nombreux entretiens pendant l'année. À la suite de l'élection d'un nouveau gouvernement à Ottawa, le secrétaire d'État Vance a rendu visite à M. MacGuigan en avril pour faire le point sur les relations bilatérales et internationales. D'autres ministres ont rencontré leurs confrères américains, mais la campagne électorale aux États-Unis a eu pour effet de ralentir la progression de certains dossiers pendant la dernière moitié de l'année. Les contacts personnels et les consultations entre parlementaires canadiens et membres du Congrès américain ont été favorisés par le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, qui a tenu sa vingt et unième réunion à San Diego, en mai.

Au cours de l'année, le Canada et les États-Unis ont continué de collaborer étroitement à la recherche de solutions à de nombreux problèmes internationaux, politiques, économiques et sociaux, ainsi que dans les domaines des droits de la personne et de la sécurité. Cette collaboration a été particulièrement étroite à la suite des événements survenus en Iran.

Frontières maritimes et pêches

Pendant toute l'année, la question des frontières maritimes et des pêches a été au premier plan des relations canado-américaines. L'un des plus sérieux différends bilatéraux du Canada demeure toujours le refus des États-Unis de ratifier l'Accord sur les ressources halieutiques de la côte est et le traité concernant la délimitation de la frontière maritime. L'accord et le traité avaient été signés le 29 mars 1979, au bout de deux années de négociations. Mis à part une courte audience en avril, le Sénat américain n'a rien fait pour régler cette question, se refusant à autoriser la ratification des documents. Lors de l'audience, les sénateurs de la Nouvelle-Angleterre ont proposé des amendements à l'Accord sur les ressources halieutiques, qui auraient nettement avantagé les États-Unis.

Le refus des États-Unis de s'en tenir aux parts des stocks de poisson fixées en vertu de l'Accord sur les ressources halieutiques constituait, du point de vue canadien, une marque d'indifférence manifeste vis-à-vis de la conservation d'une ressource commune, et n'a contribué qu'à rendre l'atmosphère encore plus tendue. En réaction à la surexploitation des stocks

par les Américains sur le banc de George, en ce qui concerne notamment la pêche aux pétoncles, le Canada a haussé ses prises de poissons de fond en juin.

Les diplomates canadiens n'ont cessé d'exercer des pressions, aux niveaux les plus élevés, pour que l'accord et le traité soient ratifiés. Les missions du Canada aux États-Unis ont mené une campagne de publicité concertée en faveur de la ratification. En avril, le Parlement adoptait à l'unanimité une résolution demandant instamment au Sénat américain de ratifier les deux instruments. Une délégation parlementaire, au sein de laquelle étaient représentés tous les partis, s'est rendue à Washington en juin pour y rencontrer les sénateurs. Le Premier ministre a abordé la question des ressources halieutiques de la côte est avec le président Carter lors du Sommet de Venise. Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait de même lors de ses entretiens avec le secrétaire d'État et certains sénateurs des États-Unis. L'accord et le traité n'avaient pas encore été ratifiés à la fin de 1980. Pour ce qui est des pêches sur la côte ouest, le Canada et les États-Unis ont fait certains progrès en vue de la conclusion d'accords sur le thon et le saumon.

Questions commerciales et économiques

Le Canada reste le premier partenaire commercial des États-Unis, et vice versa. En 1980, les échanges canado-américains de marchandises ont représenté globalement plus de 95 milliards de dollars, le Canada enregistrant un léger excédent d'environ 800 millions de dollars. Un important déficit de 9 milliards de dollars au titre des transactions sur invisibles a toutefois entraîné un déficit de 8,3 milliards de dollars au compte des opérations courantes avec les États-Unis.

Des consultations ont eu lieu afin de rechercher des solutions aux différents problèmes commerciaux qui se posent aux deux pays. Par exemple, le Canada a cherché un assouplissement des dispositions « d'achat de produits américains » du *Surface Transportation Assistance Act* de 1978, qui nuisent aux efforts des sociétés canadiennes pour concurrencer les fabricants de matériel de transport en commun sur le marché américain. Dans ce contexte, le gouvernement fédéral a tenu en novembre des consultations avec les provinces au sujet de leurs politiques d'achat de matériel de transport en commun.

Le gouvernement canadien a invoqué les droits que lui confère le GATT pour contrer les effets préjudiciables de l'embargo américain sur les produits canadiens du thon. Cet embargo a été imposé après que des thoniers américains eu-